



Assurance sinistre après travaux de terrassement

Par Visiteur

En faisant des travaux de terrassement pour mon agrandissement; le constructeur a fait tomber le mur d un garage voiture qui n est pas ferraille de mon voisin(pas de chainage horizontaux ni dans la dalle)

apres metrage par geometre expert qui confirme que ce garage a empiete sur mon terrain de 4 cm ; j envisage d e demander la demolition du mur ou ce qui en reste qui est sur mon terrain

question: quelle assurance paiera la reconstruction

assurance du constructeur ou assurance du voisin; bien sur le

nouveau garage doit etre construit sur son terrain sans empietement

Par Visiteur

Cher monsieur,

question: quelle assurance paiera la reconstruction

C'est l'assurance responsabilité civile professionnelle de votre entrepreneur puisque c'est ce dernier qui est à l'origine du préjudice éprouvé par votre voisin.

nouveau garage doit etre construit sur son terrain sans empietement

Vous n'aurez qu'à en faire part à votre voisin lorsqu'il aura été indemnisé par l'assurance et devra procéder à la reconstruction du mur en question. Il aura alors tout intérêt à vous écouter puisque s'il en respecte pas vos directives, vous pourrez faire démolir le nouveau mur, en tenant bien compte que cette fois-ci,le voisin ne sera plus indemnisé par quiconque.

Très cordialement.

Par Visiteur

Le garage du voisin qui n est pas construit dans les normes

et regles de l art et qui est demoli par mon constructeur

cas de sinistre ; l assurance du constructeur va t il lui

rembourser quand meme bien que ce n est pas dans les normes

???

Par Visiteur

Cher monsieur,

cas de sinistre ; l'assurance du constructeur va-t-elle lui

rembourser quand même bien que ce n'est pas dans les normes

???

Bien sûr qu'elle va lui rembourser le bien dans la mesure où votre voisin a quand même subi un dommage.

Très cordialement.

Par aie mac

bonjour

rien ne vous oblige à contester l'empiètement avant qu'il soit reconstruit.